

# MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le lundi dix huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

**Présents :** MM. MASSARD P., BAUDRIER, CORMIER F., JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., C. CHANTELOUP, DUVEAU F., FOURNIER M., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mmes DE VOS F. BUCHER M.

**Absents excusés a (ont) donné pouvoir :** Néant

**Absents excusés :** M. RIVRY L.

**Secrétaire de séance :** M. CORMIER F. a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

### ➤ COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VALLEE DE L'INDRE

#### ▪ Modification statutaire n° 2 – Approbation des statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°16-58 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et création de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°17-35 en date du 30 août 2017 précisant les compétences de Touraine Vallée de l'Indre ;

Considérant la nécessité de préciser les compétences obligatoires afin de tenir compte notamment des évolutions législatives ;

Considérant le délai d'un an à compter de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour harmoniser les compétences optionnelles, soit pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant que la volonté des élus communautaires d'harmoniser dès aujourd'hui certaines compétences facultatives ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer de statuts clairs et juridiquement stables ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 septembre 2017 ;

Vu le projet de statuts joint valant modification statutaire n° 2 ;

Vu la délibération n°2017.09.A.12.1 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en date du 28 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal, ont accepté la deuxième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, consistant à harmoniser les compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et valant approbation des statuts et ont autorisé M. le Maire à adresser cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

▪ **Marché de voirie à bons de commandes – Désignation des Délégués Titulaire et Suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La Communauté de Communes du Val de l'Indre et celle du Pays d'Azay-le-Rideau avaient lancé un marché de voirie à bons de commandes pour leur compte et pour celui des Communes qui le souhaitaient. Ces deux marchés se terminent en février 2018.

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics qui prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d'une consultation unique – au choix d'un titulaire unique ;

Considérant :

- l'intérêt économique pour la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre et ses Communes membres de procéder à une consultation commune pour procéder à des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie et la nécessité de passer un marché annuel à bons de commande reconductible trois fois afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations ;
- que l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la possibilité de créer un groupement de commandes conduisant – au terme d'une consultation unique – au choix d'un titulaire unique ;
- que le code général des collectivités territoriales prévoit dans son article L2121-21 que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant ce mode de scrutin ;
- que l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres du groupement entre dans ce cas de figure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire et a désigné Monsieur Jean-Pierre BAUDRIER, Délégué Titulaire et Monsieur Frédéric JACQUET, Délégué Suppléant à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

## ➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE - FDSR

Conformément au Fonds départemental de Solidarité Rurale qui se rapporte à notre territoire, M. le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2018 le projet d'enfouissement de réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public de la Rue Principale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement tel que figurant dans le dossier de demande de subventions adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental et sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant de 8 721 € pour l'enveloppe « socle » et de l'enveloppe « projet » de 6 064 €, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

## ➤ SALLE POLYVALENTE

### ▪ Avancement des travaux

Les travaux de changement de luminaires et de peinture de la salle polyvalente ont débuté, comme prévu, le 23 octobre dernier. La modification de la couleur des portes a entraîné un délai supplémentaire, les travaux de changement d'hubriserie ont démarré la semaine 50 et ont bien avancé.

Il est demandé une vérification de l'arrivée de gaz et de la gazinière.

Monsieur le Maire présente un devis au Conseil pour un montant de 4796.40 € TTC pour le changement des tables et des chaises ainsi que des chariots pour les transporter. Le Conseil valide l'achat.

### ▪ Changement de tarifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la location de la salle polyvalente n'ont pas été revus depuis janvier 2015 et suite aux travaux de rénovation propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs comme suit :

HORAIRES	DUREE	TARIF	CHAUFFAGE
V. 19 h. – D. 19 h.	48 h	275 € Commune 410 € Hors Commune	70 €
S. 10 h. – D. 19 h.	33 h	215 € Commune 320 € Hors Commune	60 €
S. 14 h. – D. 18 h.	28 h	175 € Commune <del>230</del> € Hors Commune	60 €
S. 14 h. – D. 14 h.	24 h	165 € Commune 255 € Hors Commune	50 €
S. 14 h. – D. 9 h.	19 h	140 € Commune 220 € Hors Commune	45 €
Vin d'honneur – Réunions	4 h	50 € Commune 70 € Hors Commune	20 €

## ➤ COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet suite aux différentes réunions des Maires et du Comité de Pilotage.

## ➤ ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la dérogation du retour à la semaine des 4 jours a été accordée pour l'année 2017-2018 grâce à la réduction de 10 minutes de la pause méridienne à titre exceptionnel par Monsieur le Directeur d'Académie.

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal Lignièrès de Touraine – La Chapelle aux Naux a approuvé de nouveaux horaires de classe pour la rentrée scolaire 2018-2019 comme suit :

Les écoles pourront accueillir les élèves les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

à Lignièrès-de-Touraine de 8h50 à 12h20 et de 13h50 à 16h20  
à La Chapelle-aux-Naux de 9h05 à 12h35 et de 14h05 à 16h35

Ces horaires doivent être approuvés par les Conseils Municipaux et l'accord de Monsieur le Directeur d'Académie sera sollicité.

Après accord, une demande de modifications des horaires des transports scolaires sera effectuée auprès de la Région Centre Val de Loire.

## ➤ RECENSEMENT 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du **18 janvier au 17 février 2018**. Madame Valérie JACQUET a été sollicitée pour être l'agent recenseur. Toutes les informations seront communiquées au cours des prochaines réunions du Conseil ainsi que dans le bulletin municipal de décembre 2017.

Monsieur le Maire donne les chiffres INSEE de la population qui s'élève à 590 pour l'année 2018.

## ➤ DECISION MODIFICATIVE :

Une décision modificative est adoptée pour permettre le règlement des nouveaux panneaux de rue et de l'extincteur de l'école sur le budget principal.

## ➤ QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

### ▪ Permanences des distributions des sacs poubelles

Les permanences des distributions des sacs poubelles auront lieu les samedis 13 et 20 janvier 2018 à l'atelier municipal, de 9H à midi; et seront tenus, comme chaque année, par les Elus.

### ▪ Concours des Décorations de Noël

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que six personnes se sont inscrits pour participer au Concours des décorations de Noël. La Commission visitera ces habitations entre Noël et le jour de l'An. Il rappelle que la remise des prix aura lieu lors de la cérémonie des Vœux, le samedi 06 janvier 2018.

### ▪ Le Canard n° 19

La nouvelle édition du bulletin municipal « le Canard » n° 19 sera distribuée fin décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

Po, Le Maire,

L'Adjoint, J.P. BAUDRIER

Le Secrétaire de séance,

